**Programme de “Science Avec et Pour la Société” (SAPS) de l’INSA Toulouse**

*L’appel SAPS s'adresse à tous les personnels E-C, BIATSS, et C (incluant doctorants) des laboratoires et CRITT en convention avec l’INSA Toulouse.*

*L'implication d’au moins un personnel INSA est une condition nécessaire.*

*Les projets retenus seront à réaliser durant l’année civile 2026.*

# 1. Objectif général de l’appel

L’Appel à soutien “*Science Avec et Pour la société*” s'inscrit dans la feuille *Science ouverte* de l’INSA Toulouse validée par son Conseil d'administration en 2022. A travers cet engagement, l’INSA soutient la position que l’ouverture de la science améliore la qualité, l’efficacité et l’impact de la recherche, et favorise la coopération scientifique et l’intégrité scientifique. Cette feuille de route se décline en 40 actions opérationnelles et concrètes couvrant trois grands volets : *1 - Libre accès aux publications* ; 2 - *Structuration, partage et ouverture des données (FAIR) et des codes sources* ; et 3 - *Transformation des pratiques et promotion de la science ouverte pour en faire un principe par défaut*.

**Le présent appel vient en soutien du troisième volet, et nourrit deux objectifs :**

* **Rendre visible et soutenir les actions de médiations scientifiques** à l'attention du grand public menées par des personnels de l’établissement ;
* **Identifier, accompagner et soutenir l’amorçage de projets de co-recherche** avec des partenaires extra académiques (associations, entreprises, groupes professionnels, collectivités, collectifs de citoyens, établissements scolaires, centres de formation, administrations, collectifs artistiques ou culturels, citoyens, etc.).

**Sur son second objectif, l’appel se veut à la fois pédagogique**, c’est à dire ouvert aux personnels n’ayant pas nécessairement une culture / expérience en matière de co-recherche, **innovant sur la façon d’y répondre**, et **articulable avec le dispositif de co-recherche avec la société du programme TIRIS de la ComUE de Toulouse.**

**2. Description de l’appel**

Le programme se décline en 2 axes, les projets devant se positionner sur l’un d’entre eux.

# Axe 1 - Soutien à la médiation scientifique (diffusion et partage de connaissances)

Au travers de cet axe, l’INSA souhaite promouvoir les actions de médiations scientifiques à l'attention du grand public, les rendre visibles à l’échelle des communautés et des conseils centraux de l'établissement, et les accompagner financièrement.

Les projets seront à déposer d’ici le vendredi 9 janvier 2026 suivant des modalités classiques via le canevas de réponse joint en Annexe 1 de cet appel. Ils seront examinés par le Conseil scientifique de l’INSA du 29 janvier 2026 pour financement de l’action durant l'année civile 2026. 3 à 4 projets ont vocation à être soutenus à hauteur maximale de 1 000 euros personnels souhaitant un accompagnement peuvent le faire en contactant le référant science-société de l’établissement : referent-science-societe@insa-toulouse.fr

*Informations complémentaires : Les actions dites “de médiation scientifique” visent à rendre la science accessible et compréhensible au grand public. Elles peuvent se traduire par : l'explication de concepts scientifiques complexes de manière simple (par exemple à des collégiens ou des lycéens), l'organisation ou la participation à des événements, d’ateliers ou d’expositions, ou encore l'utilisation de divers médias pour communiquer des idées scientifiques.*

# Axe 2 - Soutien à l’amorçage de projets de co-recherche (cocréation de connaissances)

Au travers de cet axe, l’INSA souhaite promouvoir l’initiation de projets de co-recherche, les rendre visibles à l’échelle des communautés et des conseils centraux de l'établissement, et les accompagner en amont ou en complément de soutiens envisageables par ailleurs, notamment dans le cadre du dispositif de soutien aux “co-recherches avec la société” portée par la ComUE de Toulouse dans le cadre du programme TIRIS (cf. https://www.univ-toulouse.fr/tiris-transitions-et-interdisciplinarite/appels-projets-et-dispositifs-tiris).

**Les modalités de dépôt des projets sont différentes de celles des appels classiques**. Les personnels intéressés à déposer un projet sont invités à se manifester auprès du référent science-société de l’établissement afin de bénéficier d’un accompagnement. En suivant cette manifestation, les intentions déclarées seront accompagnées pendant deux mois par le référent science et société de l’INSA pour aboutir à des propositions suivant le canevas de l’Annexe 2. Les projets seront soumis à l’appréciation du Conseil scientifique du 26 mars 2026. Un à deux projets ont vocation à être accompagnés, à hauteur financière de 5 000 euros maximum.

*Informations complémentaires : La co-recherche est un processus collaboratif qui implique des chercheurs, des praticiens, des décideurs et parfois le grand public dans la conception, la mise en œuvre et l'analyse de projets de recherche. L’objectif est d’intégrer les perspectives et les expériences de l’ensemble des parties prenantes pour enrichir la recherche et la rendre plus pertinente et applicable.*

*Les principales caractéristiques des projets de co-recherche sont : la collaboration de l'ensemble des participants dès le début du projet ; le partage des compétences, chaque participant apportant ses propres connaissances et savoirs-faire ; la pertinence, par le fait qu’en impliquant des acteurs concernés, la recherche répond mieux aux besoins réels des utilisateurs finaux, qu'il s'agisse de politiques publiques, d'interventions sociales ou d'innovations technologiques ; la transparence, en ceci que l'action de co-recherche favorise une communication ouverte entre les parties prenantes, ce qui renforce la confiance et l'engagement ; et enfin l’impact social, les résultats ciblés ayant un impact positif sur la société, en liant la recherche à des problématiques concrètes.*

*De nombreux exemples permettent d'illustrer ce concept, par exemple dans le domaine de la santé publique en impliquant les patients dans la recherche sur des traitements pour s'assurer que les études répondent à leurs préoccupations, ou encore du développement durable en faisant collaborer entre elles des communautés locales pour identifier des solutions adaptées aux défis environnementaux qu'elles rencontrent.*

## 3. Conditions financières et éligibilité des dépenses

Axe 1 - Médiation scientifique : les projets retenus seront soutenus à hauteur maximale de 1000 euros à dépenser en fonctionnement (achat de petit matériels, support de communication, aide graphiste, traduction, correction, édition de médias, etc.).

Axe 2 - Co-recherche : les projets retenus seront soutenus à hauteur maximale de 5000 euros, à dépenser en fonctionnement et/ou en gratification (stagiaires M1 ou M2). Les montants demandés pourront venir en complément d’autres guichets de soutien au développement de la co-recherche, incluant ceux s'inscrivant dans la politique du laboratoire.

## 4. Calendrier

Lancement de l’appel SAPS (Axes 1 et 2) le 17 novembre 2025. **Axe 1 - *Soutien à la médiation scientifique***

* 9 janvier 2026 12h00 : Deadline de dépôt des projets à dir-recherche@insa-toulouse.fr et referent-science-societe@insa-toulouse.fr suivant les canevas joints en Annexes 1 et 2
* 29 janvier 2026 : Examen et sélection des projets par le Conseil scientifique de l’INSA
* Exécution des projets retenus durant l’année civile 2026

# Axe 2 - Soutien à l’amorçage de projets de co-recherche

* 9 janvier 2026 12:00 : Deadline de déclaration des intentions de dépôt de projet (canevas libre) à referent-science-societe@insa-toulouse.fr et dir-recherche@insa-toulouse.fr
* 12 janvier au 13 mars 2026 : Période d’accompagnement des porteurs d’intentions par le référent science et société de l’INSA
* 13 mars 2026 12h00 : Deadline de dépôt des projets à dir-recherche@insa-toulouse.fr et referent-science-societe@insa-toulouse.fr suivant les canevas joints en Annexes 1 et 2
* 26 mars 2026 : Examen et sélection des projets par le Conseil scientifique de l’INSA
* Exécution des projets retenus durant l’année civile 2026

Les porteurs de projets retenus seront potentiellement invités à venir présenter le travail réalisé à l’occasion d’un Conseil scientifique de 2026.